

Compte-rendu Conseil Municipal Séance du 27 janvier 2021

- **Indemnités de confection des documents budgétaires au Trésorier de Cayres**

Le conseil municipal **décide d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires** due au titre de l'année 2020 et précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Pierre-Olivier VIGNAL, Trésorier à Cayres **soit 45.73 €**.

- **Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes - plate-forme de dématérialisation des marchés publics**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser leurs consultations et de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des soumissionnaires lors de la passation de certaines procédures d'achat public ;
- que le groupement de commandes formé par le CDG43, et dont il est le coordonnateur, arrive à son terme le 31 décembre 2020 ;
- qu'au regard de la situation sanitaire, le renouvellement du partenariat envisagé courant 2020 n'a pu être réalisé. C'est pourquoi, il est proposé de prolonger le partenariat actuel d'un an afin que les membres du groupement puissent disposer d'une plate-forme de dématérialisation (profil acheteur) pour la passation de leurs consultations de marchés publics.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'au regard du contexte sanitaire, une prolongation, pour une année à compter du 1er janvier 2021, de la durée de la convention initiale est acceptée. Le nouveau terme est donc fixé au 31 décembre 2021.

- **Demande DETR 2021 – Dossier n°2 - Etude thermique bâtiments communaux**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une étude thermique des bâtiments de l'école et de la mairie. Ces études permettront d'avoir une visibilité du bâti existant et permettront à la commune d'envisager des travaux d'amélioration.

Le Conseil Municipal valide le projet de réalisation de ces études présentées par Madame Le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention DETR 2021 maximale et approuve le projet suivant :

Coût du projet : 4 450,00 € HT

DETR 2021 : 2 225.00 € (50%)

Autofinancement : 2 225.00 € (50%)

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette demande.